

# L'ASSOCIATION,

## Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Le JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 cent. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. E. GAUVIN, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N° 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N° 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

### PROSPECTUS.

Fondée sous les auspices d'un grand nombre de patriotes dont la plupart ont dû aux suffrages de leurs concitoyens les fonctions les plus honorables, assurée de leur concours, l'Association, journal politique, littéraire, commercial et agricole du département de la Nièvre, s'adresse à tous les citoyens de la localité.

La situation de notre département au centre de la France, dans le bassin de la Loire, ses riches vallées, ses côtes fertiles, les rivières, les canaux et les grandes routes qui lui offrent de nombreux débouchés, la variété de ses produits naturels et artificiels, la multiplicité des intérêts qui en dérivent, l'importance des améliorations qu'il réclame, méritent que l'on s'occupe sérieusement de ses besoins et que l'on recherche tous les moyens de seconder le développement naturel de sa prospérité. Pour l'examen des graves questions que tous ces sujets comportent, nous nous sommes assurés le concours d'hommes spéciaux.

L'Association publiera toutes les nouvelles qui peuvent intéresser notre localité. Une correspondance active, organisée sur tous les points principaux de la Nièvre, nous informera de tous les faits utiles, et nous signalera tous les besoins et tous les abus.

En même temps qu'il sera un organe dévoué à tous les intérêts du département, ce journal tiendra ses lecteurs au courant de tous les événements politiques les plus importants, appréciés selon ses principes, des débats des chambres et des tribunaux, des articles de journaux les plus saillants et des nouvelles les plus intéressantes, dont chaque numéro présentera un résumé complet. L'Association convient donc particulièrement aux citoyens que leur fortune et leurs occupations empêchent de s'abonner aux journaux de la capitale et de suivre la politique dans les organes très-dispendieux de la presse quotidienne.

L'Association aura encore l'avantage spécial d'offrir les jours de sa publication, les nouvelles les plus importantes et les débats des chambres et des tribunaux avant les journaux de Paris.

Les matières scientifiques et littéraires trouveront leur place dans notre feuille. Les innovations théoriques et pratiques, les œuvres les plus morales et les plus utiles seront passées en revue avec une attention scrupuleuse.

Enfin, nous donnerons les mercuriales du département, celles de Poissy et de Sceaux, et quand elles pourront être utiles, les mercuriales des principaux marchés de la France et de l'étranger.

L'Association sera publiée le jeudi et le dimanche de chaque semaine. Le premier numéro paraîtra dans les premiers jours de juillet.

### Déclaration de principes.

Il manquait aux hommes du progrès du département de la Nièvre, un organe destiné à propager leurs principes. Ils ont donc résolu de fonder un journal.

### Feuilleton de l'Association.

Fidèles en tout, à nos principes politiques, nous appliquerons autant que possible nos idées à notre feuilleton. Tantôt, sous la forme d'un conte intéressant, nous signalerons les vices qui rongent certaines classes de la société et les misères qu'ils engendrent et nous apprendrons ainsi la moralité au peuple; tantôt nous raconterons la vie des hommes qui appartiennent à l'histoire, ou bien nous nous occuperons des beaux-arts et de ceux qui les cultivent ou les ont cultivés dans notre localité; nous emprunterons aux feuilles de la capitale, leurs meilleurs feuilletons, et aux ouvrages d'art et de littérature leurs passages les plus intéressants; enfin, nous traiterons tous les sujets qui pourront avoir quelque charme et qui ne pourront entrer dans le cadre que nous réservons aux questions politiques et aux questions locales. Toujours, en tâchant d'être agréables, nous nous efforcerons d'instruire et de moraliser.

### LE FAT, LA VEUVE ET L'AMANT.

Rien ne devrait être plus sacré pour un homme que la réputation d'une femme, dans une société où la réputation est le plus précieux trésor de la femme, et pourtant il n'est rien d'aussi peu respecté, si ce n'est la femme elle-même.

Tous les jours vous rencontrez dans le monde de ces bipèdes monstrueux, bien attifés, bien cravatés, bien parfumés, dont l'âme est vide, le cœur de glace, le caractère étroit, qui vous jettent à chaque parole le nom d'une femme trahie par eux ou par d'autres fats de leur espèce. Voyez cette jeune fille, que l'on croit si pure et si candide, vous disent-ils, c'est ma maîtresse; cette mère de famille si tendre et si vénérée, qui repousse si orgueilleusement tous les mots d'amour, je la ferai tomber à mes genoux quand je voudrai; voyez cette autre, je l'ai dédaignée, bien qu'elle fût folle de moi; voyez celle-là, elle a eu dix amants, et on la croit vertueuse.

Oh! certes, par le temps qui court, je ne veux pas me faire le don Quichotte de la vertu du beau sexe; mais, je dis que la conduite de ces fashionables est une lâcheté, une infamie, un assassinat... Que diriez-vous si, dans le monde, vous rencontriez un homme jeté dans le moule de Lacenaire, ayant du sang aux mains, du meurtre sur le

Ce journal s'appellera l'Association. Ce titre convenait particulièrement à une feuille organisée par l'association des patriotes les plus dévoués pour réaliser la propagation de leurs idées communes. Leur union qui fera leur force et garantira le succès de leur œuvre, ne leur a cependant pas seule inspiré le choix du titre qu'ils ont placé sur leur drapeau. Ils ont encore eu un autre but.

Quand des hommes influents ont proclamé des maximes qui tendent à la dissolution de la société, quand les représentants légaux d'une portion du département ont professé des doctrines ou appuyé un système et des institutions qui encouragent les citoyens à sacrifier l'intérêt public à leur égoïsme, chacun pour soi, chacun chez soi, nous avons dû, de notre côté, élever une autre bannière.

Selon nous tous les citoyens ont des droits; mais ils ont aussi des devoirs; chacun se doit à tous; tous se doivent à leurs frères. Il faut donc que tous s'unissent dans l'intérêt général. L'isolement est une calamité, l'association est un bienfait. L'égoïsme enfante l'antagonisme, l'anarchie, la guerre. La fraternité engendre l'harmonie, l'ordre, la paix.

L'Association aura pour mission de concourir de tous ses efforts, par une discussion continuelle, toujours impartiale, toujours modérée, au triomphe complet du principe de la souveraineté nationale, consacré par les deux révolutions de 1789 et de 1830.

La souveraineté nationale, reconnue par la charte nouvelle, doit être la seule base du gouvernement.

Tout gouvernement qui n'est pas fondé sur ce principe n'est pas légitime. Le peuple seul est souverain de droit.

Une infinité de circonstances peuvent faire varier la forme du gouvernement selon le tempérament des différents peuples libres. Partisans de la souveraineté nationale, nous nous soumettons aux pouvoirs constitués véritablement par elle et dépendant d'elle, sans cependant aliéner aucune de nos opinions sur leur organisation, et sur les améliorations que les besoins sociaux doivent progressivement leur apporter.

En plaçant le principe de la souveraineté nationale à la base de l'édifice social, nous montrons déjà combien nous sommes ennemis des révolutions. Un pouvoir plus fort que tous les pouvoirs et qui comprend tous les pouvoirs, un pouvoir inaliénable, imprescriptible, toujours debout, n'ayant et ne pouvant avoir ni égal, ni antagoniste, est nécessairement la plus solide garantie de la sécurité et des droits de tous.

La souveraineté nationale se délègue spécialement, sans s'aliéner, pour la constitution fondamentale du gouvernement.

Elle se délègue encore pour l'exercice d'une portion du gouvernement.

La souveraineté nationale est la source de tous les pouvoirs qui régissent la société. La première conséquence nécessaire de la souveraineté nationale, quand elle ne s'exerce pas par elle-même, est donc le gouvernement représentatif.

front?... Vous serrez la main à ces dandys qui arrachent plus que la vie, à une femme qui ne peut se défendre, et cela sans péril, sourdement, dans l'ombre... Il n'y a pas que le poignard qui tue; la parole est des poisons plus aigus qu'une lame d'acier.

C'est surtout en province, dans une petite ville, où tout le monde se connaît, et où chacun médite de son prochain, que la calomnie ou même la médisance exerce le plus cruellement son despotisme, ses tortures, et répand le plus cruellement son venin... Qu'une femme ait été respectée pendant toute sa vie, il suffira de quelque insinuation mensongère d'une vieille femme canarière, ou de la parole vaniteuse d'un fat qui se glorifiera d'une conquête que peut-être il n'aura point faite, pour que le nom de cette femme devienne le point de mire de tous les brocards, de tous les quolibets les plus mordants et les plus flétrissants; hier elle était sur un piédestal, aujourd'hui elle est traînée dans la boue.

Cela se voit tous les jours; je pourrais vous en citer vingt exemples; je me contenterai de celui-ci :

C'était dans la petite ville de... à quelques lieues de Nevers. M. Gallois, ancien officier de marine en retraite, avait épousé Amélie Bossange, fille d'un vieil émigré ruiné. Amélie était pauvre, mais elle était riche en beauté et en vertu.

Cinq ans après ce mariage, M. Gallois était mort, laissant à sa femme un fils et quelques rentes assez considérables.

Depuis un an, la jeune veuve vivait séparée, séquestrée du monde, seule avec son fils, seule avec la douleur de la perte qu'elle avait faite. Personne ne la troublait dans sa retraite, parce qu'elle ne recevait personne.

Les cancons de la petite ville de... venaient s'abattre à sa porte, sans pénétrer dans sa solitude; Dieu sait quels cancons! On ne pouvait concevoir qu'une jeune femme encore à la fleur de l'âge pût ainsi renoncer à la société, au plaisir, au bonheur du mariage. On échafaudait mille suppositions sur le compte de la veuve, toutes plus absurdes les unes que les autres. Les uns disaient que la douleur de la perte qu'elle avait faite, la rendait folle; d'autres qu'elle avait une passion dans le cœur depuis bien des années, et qu'elle n'avait jamais aimé son mari; ceux-ci ajoutaient que celui qu'elle aimait l'avait trahie, et que le fils du capitaine Gallois était le fils de cet amant; ceux-là, qu'elle avait dans la ville un amant dont elle ne voulait pas avouer le nom, et qu'elle épouserait certainement bientôt. Je n'ai cité que la centième partie des cancons.

Les principales conséquences du gouvernement représentatif sont le bien-être général, la liberté, l'égalité et l'ordre public.

Aujourd'hui il n'y a pas pour toutes les classes de la société bien-être, liberté, égalité; l'ordre public est compromis.

C'est que, quoiqu'on en dise, le pays ne possède pas le gouvernement véritablement représentatif.

Depuis dix années une cruelle expérience a été faite. Qu'avons-nous vu? A l'intérieur, le désordre, la guerre civile, des crises commerciales, la lutte et la décomposition des pouvoirs, la corruption, la dilapidation de la fortune publique, l'accroissement des impôts, la misère des classes inférieures et toutes les calamités qu'elle entraîne; à l'extérieur, l'abaissement de la grande nation et l'humiliation du glorieux nom de la France, de la république et de l'empire, après la régénération de 1830.

Eh! bien, ni cette anarchie intérieure, ni cette dégradation extérieure, n'eussent existé, si le pays eût eu à sa tête un gouvernement véritablement représentatif.

Si la nation eût élu ses mandataires, si ses mandataires eussent présidé à la confection des lois et influé sur l'organisation de l'administration supérieure et secondaire de l'état, tous les intérêts matériels, tous les besoins moraux, tous les sentiments nationaux ayant été dignement représentés, eussent été satisfaits autant qu'ils pouvaient l'être. Les représentants d'une classe privilégiée, au contraire, ne pouvaient faire et n'ont fait le plus souvent les lois que dans l'intérêt particulier d'une minorité et non dans l'intérêt de la nation.

Les maux actuels sont venus de la non-application du principe de la souveraineté nationale; ils se perpétueront et s'accroîtront tant que l'on n'aura pas appliqué ce principe.

Cette vérité qui nous pénètre profondément, nous la démontrerons toujours, non pas seulement afin de confirmer nos co-réligionnaires dans leurs opinions, mais aussi pour faire des prosélytes, mais encore et surtout pour convaincre et s'il est possible amener à nous par la raison, les hommes de bonne foi qu'on a égarés avec des sophismes, des calomnies et de fausses terreurs.

Il est, nous le savons, des citoyens honnêtes et sincères, qui se sont habitués à regarder les hommes de progrès comme des fauteurs de désordre. Nous avons à cœur de les faire revenir de leur erreur.

Nous avons assez de confiance dans le bon sens de nos concitoyens, pour croire qu'ils oublieront leurs préjugés et leurs antipathies, quand, après avoir argumenté sur les faits de chaque jour, nous leur ferons voir le mal; quand nous leur montrerons avec calme, avec franchise, que le peuple peut et doit être plus heureux; que pour le rendre plus heureux, il faut l'éclairer, le moraliser et lui donner progressivement des institutions meilleures; que les seules institutions qui puissent organiser son bien-être doivent découler du principe de la souveraineté nationale; que ces institu-

C'est surtout dans les conversations des jeunes gens de la petite ville de... que ces bavardages étaient le plus répandus. Toutes les fois qu'on venait à parler de femmes, le nom de M<sup>me</sup> Gallois, qu'on n'appelait plus que l'inconsolable, passait sur leurs lèvres avec assésionnement de railleries et de sarcasmes plus ou moins méchants.

Un soir, six jeunes gens venaient d'arriver, en riant et en chantant, dans le principal café de l'endroit. Ils se mirent à... Les libations avaient été copieuses, et la gaité prenait ses ébats avec un laisser-aller démesuré, lorsqu'un étranger entra.

— Tiens, dit l'un d'eux, tout bas à son voisin, n'est-ce pas notre ancien ami Hippolyte?

— Je crois que oui, répondit l'autre.

Tous se levèrent. Bonjour Hippolyte, dirent-ils tous ensemble, en avançant vers l'étranger.

— Bonjour, mes amis, bonjour.

— Et depuis quand ici?

— Je suis arrivé ce soir.

Après de rudes serremments de mains, et de nombreuses accolades prodiguées au nouveau venu, on se mit à table.

— Tu vas boire avec nous, n'est-ce pas? Nous allons célébrer ton retour en véritables amis.

— Avec plaisir.

— Qu'as-tu donc fait depuis ton départ précipité?

— Je suis allé à Londres.

— En effet, tu as l'air triste comme un Anglais.

— Je suis triste, c'est vrai.

— Ah! bah! cela va se dissiper avec nous. Vive la joie! Buvois à ta santé.

Tous: Buvois.

— Pourquoi nous avais-tu donc quittés si promptement?

— Des chagrins que je vous dirai plus tard... Je suis allé me distraire.

— Ah! oui! La mort de ton père?...

— C'est autre chose...

— J'y suis! le mariage d'Amélie avec le vieux capitaine Gallois?

— Peut-être...

— Avoue-le... Est-ce que tu l'aimerais encore?

— Moi! je la déteste!

— Ta parole d'honneur?



tions nous pourrions les obtenir si nous le voulons, par une association fraternelle, par des réclamations pacifiques, et que c'est ainsi seulement que nous préviendrons les révolutions, en constituant l'ordre public sur ses véritables bases.

Oui, en dépit des préventions qu'on a élevées contre nous, nous le déclarons hautement, les hommes du progrès sont les seuls véritables amis de l'ordre. Pour que l'ordre existe, il ne suffit pas que des charlatans politiques aient inscrit sur leur drapeau et affiché à tous les carrefours, les mots : *ordre public*. Il ne suffit pas, qu'au nom de l'ordre, ils aient constitué la guerre, une guerre sourde et profonde qui nous épuise, qui nous ruine, qui nous tue. Il ne suffit pas qu'au nom de l'ordre, ils entravent toutes les améliorations sociales et politiques que réclament les besoins du pays. Non ! Non ! Pour constituer l'ordre, il faut autre chose que des mensonges et des résistances continuelles à l'éternelle loi du progrès. Ces gens-là sont au contraire les ennemis de l'ordre ; ils préparent les bouleversements et les révolutions, car les idées d'un peuple, quand elles ne trouvent pas un libre cours, quand elles ne peuvent espérer une satisfaction pacifique et régulière, ne tardent pas à le soulever en masse pour leur accomplissement.

L'ordre public ne saurait s'établir et se maintenir sans la liberté et l'égalité politique.

Or, la majorité des citoyens n'est pas libre, car elle ne peut nommer ses représentants, car elle obéit à des lois faites, souvent à son détriment, par les mandataires d'une minorité privilégiée, constituée en aristocratie. L'égalité ne règne pas où il y a distinction, privilège, aristocratie. Il résulte de cet état de choses un désordre profond, qui ne cessera que sous un régime où n'existeront pas cette oppression des uns par les autres et cette inégalité entre les uns et les autres, qui créent deux classes distinctes, deux partis hostiles, luttant sans cesse, pour conserver leurs privilèges ou reconquérir leur droits.

A nous donc, tous ceux qui partagent les principes que nous venons d'exposer ! A nous tous les citoyens véritablement amis de l'ordre ! A nous tous les hommes impartiaux qui veulent concourir à réaliser la prospérité de la France et relever la dignité de la patrie !

Associés les uns aux autres par la conformité de nos sentiments, unissons-nous par les liens de la confraternité et dévouons-nous ensemble au triomphe de notre cause.

L'union fera notre force ; notre force agrandira notre influence ; l'influence nous donnera le succès.

L'avenir est à nous !

**Application des principes politiques aux questions locales.**

Après avoir exposé nos principes politiques, il nous reste à faire entrevoir leur application à la discussion des questions locales.

Quand nous professons le principe de la souveraineté nationale appliqué au gouvernement du pays, nous demandons implicitement la participation de tous les citoyens du département à l'administration locale par l'élection des divers fonctionnaires.

Ici encore il nous arrivera de signaler le désordre résultant de la non-application de nos principes et d'indiquer les améliorations que leur application amènerait nécessairement.

Nous avons calculé toute la portée et tous les embarras de notre tâche ; notre œuvre est immense, mais nous ne reculerons point devant elle. Athlètes infatigables, nous nous efforcerons de la remplir avec impartialité, avec fermeté.

Examiner toutes les questions d'intérêt commun, provoquer toutes les mesures utiles à la localité, combattre les abus, défendre tous les intérêts légitimes, apprécier les actes de tous les fonctionnaires de l'administration, qu'ils soient choisis par le pouvoir ou élus par leurs concitoyens, coopérer à la nomination des fonctionnaires ou les repousser, en critiquant sans personnalités blessantes, leurs antécédents et leurs titres à la confiance publique, telle est la mission que nous nous sommes imposée. Nous invitons tous les

citoyens indépendants et tous les hommes honnêtes, à nous aider à accomplir notre but, en nous prêtant le concours de leurs lumières et en nous communiquant tous les renseignements utiles. Qu'ils s'approchent donc, car l'association est le plus puissant moyen de servir l'intérêt du pays. On essaierait d'étouffer une voix isolée, on s'inclinera devant la voix de tous, car c'est la loi même.

Ici encore l'union fera notre force.

**Elections municipales.**

C'est un devoir pour tous les citoyens auxquels la loi a conféré le droit de nommer les conseillers municipaux, de participer aux élections.

Il importe qu'ils réunissent tous leurs efforts pour élire les patriotes les plus dévoués et les hommes les plus éclairés. L'intérêt d'une bonne administration locale leur en impose l'obligation.

Nous espérons qu'ils sauront la remplir

La plupart des élections municipales ont présenté cette année, sur tous les points de la France, un mouvement significatif. Un grand nombre de conseillers sortants qui s'étaient signalés par leurs idées réactionnaires ont fait place à de nouveaux hommes que recommandaient leurs opinions progressives.

C'est d'un bon augure pour l'avenir. Les élections municipales représentent mieux que les élections parlementaires, l'expression du pays, parce que les électeurs sont plus nombreux. Les échecs qu'ont éprouvés dans ces élections, les partisans des abus politiques et administratifs de l'ordre de choses actuel, peuvent faire espérer que si la nation, par suite d'une réforme électorale, vient à être consultée pour des intérêts plus élevés, elle saura également faire les choix les plus favorables à la cause du progrès.

Que les électeurs de la Nièvre qui n'ont pas encore exercé leurs droits, prêtent avec une scrupuleuse attention les titres des candidats qui s'offrent à leurs suffrages. Il s'agit, non seulement de décerner un mandat important aux citoyens les plus dévoués et les plus capables, mais encore de donner un témoignage de haute estime aux plus dignes.

L'honneur de représenter la cité ne peut être déferé qu'aux citoyens dont la moralité est irréprochable. Arrière donc ces hommes qui, pour satisfaire un misérable et sordide intérêt, n'ont pas craint de trafiquer de leurs opinions et de leur honneur ! Arrière ceux qui ont préféré les profits des spéculations les plus honteuses à la considération de leurs concitoyens ! Les suffrages des honnêtes gens ne sont pas destinés à réhabiliter la bassesse et l'intrigue. S'il en était autrement, c'en serait fait de la morale publique qui perdrait dans cette prostitution des votes, l'une de ses plus salutaires et plus puissantes sanctions.

Les élections que nous connaissons aujourd'hui ont présenté les résultats suivants :

**Nevers.** Section de la Barre. Assemblée du 24 juin. — 156 inscrits. — 57 votants. — Majorité 29.

M. Arloing conseiller sortant, 48 voix.

M. Pelecier, idem, 38,

M. Mérijot-Coudereau conseiller sortant de la section de Nièvre, 38. Il remplace M. de Maupas, qui s'est retiré.

Une incroyable apathie de la part d'un grand nombre d'électeurs a signalé les élections de la section de la Barre. Nous engageons vivement les électeurs des autres sections à ne point suivre un si triste exemple. Nous leur répétons que c'est un devoir pour eux de remplir les fonctions que la loi leur a conférées ; d'ailleurs l'intérêt de la ville et par conséquent leur intérêt même leur en imposent l'obligation.

**Decize.** — Tous les membres sortants ont été réélus à l'exception de M. Brunat qui a cessé de résider et de M. le marquis de Raigecourt. En refusant leurs voix à ce dernier, les électeurs ont prouvé qu'à leurs yeux une grande fortune n'est un titre que lorsqu'on consacre les loisirs qu'elle donne au bien de ses concitoyens.

Quelques personnes ayant craint que, par suite de la po-

lémique engagée dans les journaux à propos des troubles du 12 mai, M. Donjan, maire de Decize ne voulût donner sa démission ou ne fût révoqué par l'autorité supérieure, on a rédigé, pour le détourner de cette détermination et demander son maintien, une pétition qui a été bientôt couverte de signatures. Mais, au moment surtout, où M. Donjan vient d'être réélu à peu près à l'unanimité par ses concitoyens, et lorsque l'autorité supérieure ne pourrait, sans maladresse et sans injustice contrarier le vœu général des habitants de Decize, une pareille protestation est complètement inutile. M. Donjan ne peut refuser à ses administrés la continuation du dévouement dont ils lui témoignent tant de reconnaissance, et l'autorité supérieure est loin d'être hostile à ce fonctionnaire dont elle apprécie les services.

**Saint-Pierre-le-Moutier.** — Assemblée des Electeurs du 14 juin. — 81 Votants au premier tour de scrutin : M. Renault, notaire 60 voix ; M. Emile Ogier, avocat, 58 ; M. Amable Robert 51 ; M. Lapère 50 ; M. Coulon 46. — 2<sup>e</sup> tour de scrutin, 73 votants : M. Bergeron 57 voix ; M. Saint-Vincent 34 ; M. Lafont père 34.

Assemblée des Electeurs du 16 juin — 56 votants : premier tour de scrutin, M. Thirault 53 voix. — 2<sup>e</sup> Tour de scrutin, 57 votants, M. Champroux 20 voix.

**Manifestation politique.**

Quelle que soit la distance qui, sous le rapport des principes, nous sépare de M. Manuel, quelle que soit notre opinion sur la facilité avec laquelle ce député s'est laissé abuser avec une partie de la gauche sur les intentions du cabinet du premier mars, nous croyons devoir enregistrer la manifestation dont il vient d'être l'objet à Decize. C'est un hommage rendu à la loyauté et à l'indépendance de son caractère, qualités si rares chez ceux qui sont censés représenter la nation, qu'il faut les encourager chez les députés qui les possèdent. Nous ne désespérons pas d'ailleurs de voir bientôt M. Manuel, désillusionné, arriver dans les rangs de l'opposition, que n'ont point éblouis les habiletés de M. Thiers.

On nous écrit de Decize : M. Manuel, député, est arrivé dimanche dernier dans notre ville avec le conseil de révision dont il fait partie.

Le Conseil municipal, accompagné de la compagnie de pompiers, musique en tête, s'est empressé de lui rendre visite. Le maire l'a complimenté en ces termes :

« Depuis que la confiance des électeurs vous a appelé à la chambre, c'est la première fois que vous venez au milieu des habitants de Decize. Nous venons en leurs noms, vous témoigner la joie qu'ils éprouvent à voir le député défenseur indépendant et consciencieux des intérêts généraux du pays et des intérêts de l'arrondissement qu'il représente si dignement. »

M. Manuel a répondu :

« Je suis vivement touché de la démarche si bienveillante que le conseil municipal veut bien faire envers moi et des sentiments qu'il m'exprime au nom de la ville de Decize. J'y trouve une approbation bien précieuse de ma conduite à la chambre et un encouragement à persister dans la ligne que ma conscience et mon amour du pays m'ont tracée. J'ai voulu et je voudrai toujours le progrès, mais un progrès pacifique et régulier, parce que je crois que c'est là seulement ce qui peut assurer la gloire et le bonheur de la France. J'ai cru devoir appuyer le ministère actuel, parce qu'il m'a paru disposé aussi à entrer dans cette voie de progrès ; mais s'il s'en écartait, ou si un ministère rétrograde prenait les rênes du gouvernement, je rentrerais aussitôt dans l'opposition où vous m'avez pris pour m'envoyer à la chambre. »

Une foule considérable accompagnait le cortège. La musique de la garde nationale à laquelle s'étaient réunis des musiciens du régiment de chasseurs stationné à Decize, est venue ensuite donner une sérénade au député pendant son dîner.

sans manquer à l'honneur. Elle avait épousé le capitaine Gallois, parce que son père lui avait prescrit cette union comme un devoir, comme un bonheur, comme un sacrifice filial.

Abattu par un amour sans espoir et sans plaisirs, Hippolyte avait quitté la ville de... ; il venait d'y rentrer, avec l'espérance et la joie dans le cœur ; il pouvait enfin obtenir la main de celle qui n'avait cessé de l'aimer. Malheureusement, le hasard voulut qu'il rencontrât les jeunes gens avec lesquels il avait été lié dès son enfance, qu'il n'osât leur avouer une passion qui déjà lui avait causé tant de tourments, et que les épanchements de la fatuité de Paul vinssent lui jeter au cœur la torture d'une jalousie qui ne lui semblait que trop fondée.

Pourtant, s'il ne se fût point laissé entraîner si précipitamment à ses soupçons injurieux contre la vertu d'Amélie, il eût pu enfin voir réaliser ses vœux, car Amélie l'aimait encore plus qu'elle ne croyait, et Amélie ne l'avait nullement trahi.

Au milieu des réflexions qui bouleversaient toutes les idées d'Hippolyte, un éclair de doute traversa tout-à-coup son esprit... Qui sait ! pensa-t-il. Oh !... s'il y avait là un mystère à dévoiler. Peut-être il songea à s'assurer par lui-même de la vérité. La nuit était déjà fort avancée, mais elle était encore sombre. Il prit des armes et se dirigea de nouveau vers la maison d'Amélie ; il jura d'y pénétrer.

Après de long efforts, il parvint à gagner un balcon ; il se trouva à la porte d'un appartement d'où sortait une lueur pâle.

Il colla ses yeux sur une vitre, et au fond de la chambre il vit une alcôve, et au fond de cette alcôve une table de nuit sur laquelle était placée une veilleuse.

Vite un carreau est brisé, une espagnolette est tournée, une porte ouverte... En un clin d'œil il était près de l'alcôve...

O surprise ! une femme, une femme seule était couchée... Le bruit que vient de faire Hippolyte l'a réveillée en sursaut ; elle se lève effrayée sur son séant... Elle va jeter un cri, lorsqu'Hippolyte se jette à ses genoux. N'ayez pas peur, lui dit-il, vous n'avez rien à craindre, laissez-moi m'expliquer.

— Vous ici ! Monsieur ! et par ce balcon ! Sortez !...

— Ecoutez-moi, Amélie ; je vous jure que vous ne courez aucun danger ; je suis venu ici dans d'autres intentions que celles que vous me supposez.

— Parlez ! parlez ! s'écria la veuve, en s'enveloppant le corps dans ses draps.

- Ma parole d'honneur !
- Eh bien ! tu as raison.
- Qu'est-elle devenue ?
- Elle est veuve.
- Ah !
- Elle est veuve d'un mari, oui ; mais pas précisément veuve...
- Que veux-tu dire ?
- Elle fait un peu la prude ; mais je sais quelqu'un qui est bien auprès d'elle.
- Et qui donc ? répliqua Hippolyte en s'animant. Qui ? dites le moi.
- Eh parbleu ! moi !
- Ah ! ah ! ah ! dirent tous les convives à-la-fois.
- Paul... ce que tu dis est-il bien vrai ? dit Hippolyte avec étouffement.
- Si cela est vrai ?... Je vous en donnerai des preuves quand vous voudrez.
- En ce moment Hippolyte, qui jusque-là avait paru aux convives indifférent pour M<sup>me</sup> veuve Gallois, était tout en feu ; ses traits étaient crispés, son œil étincelant ; il prit un verre sur la table, et le brisa avec colère sur le carreau.
- Mais qu'as-tu donc, Hippolyte ?
- Moi ? répondit-il en se calmant et feignant encore l'impassibilité... Je n'ai rien, mais je ris de mon ami Paul, qui se vante d'une conquête qu'il n'a point faite... Ah ! ah ! ah ! Tu es ivre, Paul.
- Ivre ! moi ? Allons donc ! Veux-tu faire un pari ?
- Quel pari, encore ?
- Je te parie que je passe une nuit chez l'inconsolable.
- Vingt-cinq louis, que non !
- Vingt-cinq louis ! comme tu y vas ; on voit bien que tu as été l'unique héritier de ton père et de la mère ; tu as de l'or, et tu le jettes à poignées ; mais je ne veux pas te gagner vingt-cinq louis... Je vous parie seulement, pour l'honneur d'un pari gagné, que je passe une nuit chez l'inconsolable ; cela vous va-t-il à tous ?
- Mais, si tu ne tiens pas ta parole ?
- Vous direz que je suis un fat ; c'est un épithète que je ne souffrirais de personne.
- Eh bien soit ! Quand rempliras-tu ton engagement ?
- Demain si vous voulez.
- Pourquoi pas ce soir ?





**Le capitaine Jacquinot.**

M. Dumont-d'Urville vient d'adresser au ministre de la marine, un rapport sur une seconde excursion que viennent de faire sous son commandement, l'*Astrolabe* et la *Zélée*, dans les régions polaires du sud.

On sait que le capitaine Jacquinot est à bord de la *Zélée*. Les détails de cette aventureuse exploration qui ajoutera de nouveaux titres de gloire à l'illustration de notre marine, doivent intéresser particulièrement les concitoyens d'un enfant de la Nièvre. Dans l'impossibilité où nous sommes de les publier dans toute leur étendue, nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en leur apprenant que le capitaine Jacquinot est nommé avec éloge dans le rapport de la périlleuse campagne à laquelle il vient de prendre part.

Enfermés dans des impasses de glaces amoncelées, près d'une terre nouvelle et inconnue, à laquelle M. Dumont-d'Urville a donné le nom d'Adélie, couverts de neiges et battus par les vents, l'*Astrolabe* et la *Zélée* ont couru de grands dangers.

La *Zélée* s'est trouvée principalement dans la position la plus précaire. Séparée de l'*Astrolabe* pendant vingt-quatre heures, il a été à craindre pendant tout ce temps qu'elle ne se perdît et qu'on ne fût forcé de l'abandonner dans les tristes parages où un coup de vent l'avait égarée. Heureusement elle a échappé à la funeste catastrophe qui pouvait terminer sa glorieuse carrière, et nos concitoyens n'auront point à regretter la perte d'un navigateur distingué auquel le département de la Nièvre peut s'enorgueillir d'avoir donné le jour.

Le 17 février l'*Astrolabe* et la *Zélée* ont relâché à Hobart-Town. Les deux navires quitteront bientôt cette colonie pour se livrer à de nouvelles explorations dont la durée pourra être au moins de huit mois encore.

**Correspondance locale.**

**Decize.** — Les escadrons de chasseurs qui tenaient garnison à Decize depuis les troubles qui ont éclaté dans cette ville, sont partis dimanche matin, regrettés de leurs hôtes et regrettant la bienveillante hospitalité qu'ils avaient reçue chez tous les habitants.

La ville et les environs sont tranquilles. Cependant on craint que lorsque les moissonneurs de la Haute-Loire viendront, comme à l'ordinaire, offrir leur travail aux agriculteurs du canton, leur présence ne fasse baisser les salaires et que cette concurrence n'excite des rixes. Il appartient à l'administration de prendre les mesures nécessaires pour prévenir de nouveaux troubles.

**Dornes.** — Le mauvais état des chemins avait jusqu'à ce jour empêché le conseil de révision de se transporter à Dornes, et l'on réunissait ce canton à celui de Decize, au grand déplaisir des habitants qui ont été enchantés cette fois de rester chez eux. Le conseil de révision, s'y est rendu cette année, à travers les chemins les plus difficiles. Mais l'administration ne peut guère s'en plaindre, puisqu'elle n'a jamais voulu rien faire pour cette partie du département, qui contient peu de gens riches ou bienvenus à la petite cour de la Préfecture.

**Château-Chinon.** — M. A. Perier, ancien avocat à Lyon et à Bourges, a été nommé avoué près le tribunal civil de Château-Chinon en remplacement de M. Lacomme, démissionnaire.

**Saint-Pierre-le-Moutier.** — Le pont de Mornay sur l'Allier n'était pas encore livré à la circulation, que déjà une compagnie s'était formée pour utiliser cette voie de communication entre le Cher et la Nièvre, en en faisant profiter les départements voisins. Un service de diligences va être établi de Bourges à Moulins en passant par Mornay et Saint-Pierre. Ce service doit commencer, dit-on, le premier juillet.

La *Revue du Cher* publie sur le pont de Mornay les réflexions suivantes :

On a fait l'inauguration du pont en fil de fer, suspendu sur l'Allier, à Mornay. Cet ouvrage qui offre l'heureuse alliance de l'élégance à la solidité, fait honneur au goût, au talent et à la probité de M. Dupan, son constructeur concessionnaire.

Ainsi se trouve terminée la route royale, si impatiemment attendue, d'Angoulême à Nevers. Ainsi se trouve ouverte une grande ligne de l'ouest à l'est de la France, par la Bourgogne; car indépendamment de la communication qu'elle ouvre pour le Berry avec Nevers et Moulins, en touchant à St-Pierre-le-Moutier la route de Paris à Lyon, il est à remarquer qu'à St-Pierre elle se rattache, en ligne droite, à la route départementale qui conduit à Autun par Decize.

Ainsi se trouve rapprochés l'Océan et la Suisse par une voie rigoureusement droite, qui, partant de La Rochelle, touche les points intermédiaires de Niort, Poitiers, St-Amand, Sancoins, Saint-Pierre-le-Moutier, Decize et Autun.

**Travaux Législatifs.**

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 20 juin.

La chambre a entendu plusieurs rapports de la commission des pétitions sur lesquels l'ordre du jour a été prononcé sans discussion.

M. Chegaray a rapporté ensuite une pétition demandant la liberté de l'enseignement, la suppression de l'impôt universitaire et réclamant un nouveau mode d'obtention des grades universitaires.

Après une discussion à laquelle ont pris part, MM. Mounier de la Sizeranne, Glais-Bizoin, Golbéry, Vivien, Béchard et Janvier, la chambre a prononcé l'ajournement.

Elle a renvoyé à la commission des douanes une pétition demandant que les sommes allouées au gouvernement pour l'exécution des constructions mécaniques qui nécessitent une grande main-d'œuvre soient dépensées en France.

Et enfin elle a passé à l'ordre du jour sur les autres pétitions.

La séance est levée sans ajournement. Les députés seront convoqués à domicile.

CHAMBRE DES PAIRS.

Séance du 20 juin.

MM. Thiers, Rémusat et Cubières ont communiqué à la chambre des pairs divers projets de loi adoptés par la chambre des députés.

Divers rapports sur plusieurs autres projets de loi votés par la chambre des députés ont été ensuite présentés par MM. Delort, d'Alton-Schée, Boissy, Mounier, Tarbé de Vauxclair et Cordier. Puis la chambre s'est retirée dans les bureaux.

Séance du 22 juin.

M. Rossi présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de la loi sur la banque de France.

M. le ministre des Finances communique le budget des dépenses pour l'exercice 1841.

M. le ministre des Travaux publics communique le projet de loi relatif aux chemins de fer.

M. le ministre de l'Instruction publique communique le projet de loi relatif à la création d'une chaire de langue slave et d'une faculté de sciences à Rennes.

La chambre se retire dans ses bureaux et le président nomme les commissions chargées d'examiner ces projets de loi.

**FAITS DIVERS.**

Il a été question cette semaine d'un remaniement ministériel, par suite duquel M. Odilon-Barrot aurait été nommé garde-des-sceaux. Il paraît que tous les plans ont échoué et que le premier, mais restera tel qu'il est. Un journal publie à ce sujet le fait suivant :

Nous apprenons de source certaine que M. Guizot a répondu aux communications qui lui ont été faites, qu'il résignerait ses fonctions d'ambassadeur à Londres, le jour où M. Odilon-Barrot serait appelé à faire partie du cabinet. Cette lettre a été un coup d'autant plus violent porté à la combinaison ministérielle projetée, qu'il était plus imprévu. On n'avait pas douté de l'assentiment de M. Guizot, et on pensait qu'à ses yeux la nomination de M. Duchâtel contrebalancerait celle de M. Barrot, si modifié depuis quatre mois!

— Un très-grand nombre de députés sont partis de Paris. Ils ont été prévenus, dit-on, par les ministres, qu'ils devaient s'attendre à être convoqués pour la première quinzaine de décembre, époque où devaient avoir lieu les funérailles de Napoléon. Le gouvernement a l'intention de réunir les deux chambres pour cette solennité.

— Depuis plusieurs jours on avait parlé d'une victoire signalée que le maréchal Valée aurait remportée sur les troupes d'Ab-el-Kader, qu'il aurait forcé d'accepter une bataille rangée. Rien n'a confirmé jusqu'ici cette nouvelle.

Mais le gouvernement a publié deux dépêches télégraphiques du maréchal Valée au ministre de la guerre.

Voici ce qu'elles contiennent :

*Miliana*, le 8 juin. — L'armée a pris possession de Miliana aujourd'hui. Abd-el-Kader qui s'était établi sur la position ne l'a que faiblement défendue. Il a mis le feu à la ville. Je fais réparer les désastres qu'il a causés, et je fortifie la place. Je continuerai mes opérations dans trois jours.

*Teniah de Mouzaïa*, 15 juin. — L'armée a parcouru la vallée du Chélif jusqu'à la hauteur de Medeah. L'émir, avec des forces considérables, nous a taqués plusieurs fois et a été constamment repoussé. Aujourd'hui j'ai occupé par le sud le Teniah de Mouzaïa, en présence de toutes les forces d'Abd-el-Kader. Notre arrière garde a été violemment attaquée; mais toutes les dispositions étaient prises pour repousser l'ennemi. Un combat sanglant et glorieux a eu lieu; l'ennemi a été culbuté à la baïonnette et s'est retiré, après avoir éprouvé des pertes considérables. Nous avons eu 12 à 15 hommes de tués et 260 blessés. Je continue à opérer pour les approvisionnements de Medeah et de Miliana.

— M. Lamoricière est destiné au commandement de la province d'Oran. On ignore la destination du lieutenant-général Guéhéneuc, du maréchal-de-camp Parchappe, actuellement employés dans cette province.

— Nous avons parlé, il y a peu de temps, de nouvelles démarches pour obtenir la liberté de don Carlos. Les journaux allemands confirment ces nouvelles en indiquant que ces interventions diplomatiques se font à Paris et se rattachent à la pacification de l'Espagne en général. Nous pouvons ajouter que ce sont l'ambassadeur d'Autriche et deux représentants de cours italiennes surtout, qui ont plaidé en faveur du prétendant de Bourges. Au reste, la diplomatie elle-même engage don Carlos, mais jusqu'à présent sans succès, à contribuer à l'aplanissement des obstacles qui s'opposent à son départ pour Salsbourg. Quant à la reconnaissance de la reine Isabelle, qu'on avait annoncée comme prochaine, surtout de la part d'une cour du nord, nous savons que ce bruit n'a aucun fondement. Il est vrai qu'à la fin du règne du roi de Prusse, on désignait déjà à Berlin M. le Comte Raczynsky, riche polonais du grand duché de Posen, comme devant représenter la Prusse à Madrid; mais, depuis, le changement de règne à Berlin a suspendu tous ces projets. (Commerce.)

— Amélie, il y a ici un homme qui a publié votre déshonneur...  
— Que voulez-vous dire?  
— Un homme, un lâche, qui s'est vanté d'être votre amant, et qui a été introduit chez vous à minuit...  
— Oh! mon Dieu!  
— Etes-vous seule dans votre maison?  
— Non!... J'ai une servante ici, au-dessous de nous...  
— Oh! alors! je comprends... Je cours vous venger sur le traître calomniateur...  
— Qu'allez-vous faire, Hippolyte? De grâce, ne faites point d'escalade chez moi...  
— Oh! si vous saviez quelle infâme trahison... Habillez-vous, je vais vous attendre dans ce cabinet.  
Hippolyte ouvrit une porte et s'enferma; en un instant, Amélie s'était ouverte de quelques vêtements... entrez, dit-elle.  
Hippolyte se présenta; en quelques mots il lui raconta son retour, ses espérances, la scène du café, l'entrée clandestine de Paul chez elle, les projets de scandale, arrêtés pour le lendemain matin.  
— Oh! qu'avez-vous fait, Monsieur? Mon cœur vous était resté fidèle, mes souvenirs étaient toujours pleins de votre image. Oui, Hippolyte, je vous eusse accordé ma main si vous me l'aviez demandée, maintenant je suis libre; mais aujourd'hui il n'y a plus rien de commun entre nous. Oh! je suis déshonorée!...  
Elle se prit à pleurer et à sangloter.  
— Oh! pardon! pardon, lui dit Hippolyte; j'embrasse vos genoux, Amélie, je suis un misérable, un fou... Je vous vengerai; je révélerai à tous la conduite de Paul, et l'on me croira, soyez-en sûre... Vous êtes trop au-dessus de la calomnie pour qu'elle puisse vous atteindre.  
— Je le souhaite, mon ami, plus pour mon fils que pour moi; mais je n'espère rien.  
— Conduisez-moi auprès de votre servante, je la forcerai à avouer la vérité.  
Je le veux bien; descendons.  
Elle prit la lampe, et guida Hippolyte en marchant devant lui. Déjà ils avaient le pied sur le seuil de la chambre de la maîtresse de Paul, lorsqu'un bruit infernal se fit entendre au-dehors... C'était le charivari qui commençait.  
— Oh! malédiction! Il est trop tard, Paul est sorti... Je cours vers eux; je leur dirai tout. Adieu, Amélie, je ne reviendrai que quand

j'aurai réparé ma faute et vengé votre honneur outragé.  
Amélie ne l'entendait plus; aux premiers sons partis de la rue elle s'était sentie défaillir, et au moment où Hippolyte la quitta pour sortir, elle tomba raide sur le carreau.  
— Mes amis! mes amis! arrêtez! dit Hippolyte aux jeunes gens, quand il fut arrivé auprès d'eux; elle n'est pas coupable, Paul est un lâche!... On lui rit au nez.  
Furieux, désespéré, il voulut s'expliquer; on lui répondit que l'inconsolable l'avait séduit et trompé lui-même pour cacher sa honte. Paul n'avait pas voulu se joindre à ses camarades dans le charivari qu'on allait donner à la veuve; il les avait quittés en leur donnant, disait-il, la permission de faire ce qu'ils voudraient contre une maîtresse dont il était las; puis il s'était retiré chez lui, tout fier de son équipée, tout gonflé de la gloire qui allait rejaillir sur lui d'une conquête aussi difficile que celle dont il avait donné des preuves convaincantes.  
Hippolyte courut chez lui.  
— Paul, tu es un fat! un monstre! lui dit-il en le voyant.  
— Oh! oh! quelle mouche te pique ce matin!  
— Tu viens de déshonorer la femme la plus vertueuse d'une manière indigne.  
— Trêve de morale, mon cher ami, c'est vous qui m'y avez poussé... Quant à la vertu de l'inconsolable, je vous ai prouvé, j'espère, qu'elle n'était pas si farouche...  
— Oses-tu encore soutenir cet impudent mensonge?... Je sais tout! Parce qu'une servante s'est donnée à toi, parce que les apparences te sont favorables aux yeux de tous qui ne jugent que sur les plus faibles indices de la vertu d'une femme, tu t'es dit: Je ferai croire à toute la ville que ce que n'ont pu faire tous mes amis, je l'ai fait, moi; j'ai obtenu l'amour de la plus jolie femme, de la vertu la plus inébranlable.  
— Voilà qui devient piquant, ma parole d'honneur; et où as-tu appris de si belles choses, mon cher?  
— Je te dis que je sais tout; j'aimais Amélie, moi, je venais lui demander sa main, et cette nuit, je me suis introduit chez elle, sans qu'elle le sût; j'ai tout appris.  
— Que m'importe, à moi? Va dire cela, si tu veux, à ceux qui voudront le croire; mais on ne te croira pas. Et puis, si l'on te croyait, elle n'en serait pas moins déshonorée. Elle ne passerait plus pour ma maîtresse, c'est possible; mais, alors, tu m'auras remplacé... Ce serait toi qui passerais pour son amant.

— Moi, je serai son époux! parce que je la sais pure et innocente! Mais, auparavant, il faut que toi-même avoues tout, il faut que tu révoques ton intrigue avec la servante de Mme Gallois.  
— Réves-tu? On se moquerait de moi, mon cher!  
— Aimes-tu mieux sauver ton amour-propre aux dépens d'une femme vertueuse, d'une mère, que toi-même as indignement et injustement flétri?  
— Je te dis que je ne m'exposerais pas ainsi au ridicule; telle est ma résolution.  
— Mais songe donc que je te démasquerai, moi, si tu ne veux toi-même avoir le mérite de réparer ta faute, ou mieux, ton crime, car c'est un crime pire qu'un assassinat que tu as commis là.  
— Je le démentirai; nous verrons qui sera cru de nous deux!  
— Oh! c'est infâme! Paul, tu es un misérable!  
— Si je ne te croyais fou, je te ferais payer cher cette expression.  
— Je te répète que tu es un misérable, m'entends-tu? Je te dirai cela partout, en public, et partout je te cracherai à la figure, entends-tu?  
— Tu vas me rendre raison de ton insolence.  
— De suite, si tu veux; voici des armes!  
Et il lui présenta deux pistolets dont il s'était muni en sortant de chez lui.  
— Eh bien! soit, de suite; allons chercher des témoins.  
— Sortons donc.  
En ce moment, leurs convives de la veille, de retour de leur équipée nocturne, passaient devant la porte.  
Paul et Hippolyte, les prirent pour témoins; on se rendit sur le terrain.  
Les deux champions avaient déjà échangé deux balles sans se blesser.  
— Paul, je t'en prie, dit Hippolyte, avoue tout.  
— Je ne suis point venu ici pour parlementer, dit Paul!  
Le fat aimait mieux risquer sa vie, ou tuer un homme, que s'exposer selon lui au ridicule, ou plutôt que réparer sa faute.  
On rapprocha les distances; Hippolyte tira le premier; il blessa son adversaire au bras.  
— A mon tour, dit Paul, et il étendit Hippolyte raide mort.  
Amélie, acablée sous une épreuve si rude et si subite, est maintenant à l'agonie... Dans quelques jours, son fils n'aura plus de mère. Et Paul! il a tout avoué... Il est bien temps! On dit qu'il va adopter le fils de Mme Gallois. Quelle réparation!  
C. GAUGUIN.



### Annonces et Avis divers.

Etude de M<sup>e</sup> GUYOT-SIONNEST, avoué à Paris, rue Chabannais, n° 9.

## VENTE

PAR SUITE DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ,

SUR UNE SEULE PUBLICATION.

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BOUDIN-DEVEVRES, notaire à Paris, demeurant, rue Montmartre, n. 139.

Des Droits résultant, au profit de la Compagnie générale de RECHERCHES ET EXPLOITATIONS DE HOUILLE, connue sous la raison sociale L. FLECHEY et C<sup>ie</sup>, des Traités faits avec divers pour la recherche des Houilles, des Travaux exécutés, des Demandes en concession, des Permissions provisoires de vente, ensemble du matériel dépendant de ladite Société,

En quatre Lots qui pourront être réunis.

L'adjudication aura lieu le 9 juillet 1840, deux heures de relevé.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient que par suite de la dissolution de la Compagnie générale de recherches et exploitations de houille, connue sous la raison sociale L. Flechey et compagnie.

Il sera, aux requêtes, poursuite et diligence de M. Emile Delaval, ingénieur civil des mines, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, n° 22;

Agissant au nom et comme liquidateur de la société ci-dessus énoncée, nommé à cette qualité qu'il a acceptée, par délibération prise en l'assemblée générale de la dite société, le 9 mai 1840, enregistrée et publiée conformément à la loi les 21, 22 et 23 dudit mois de mai;

Monsieur Delaval ayant pour avoué Me Eugène Guyot-Sionnest, demeurant à Paris, rue Chabannais, n° 9;

En présence de 1<sup>o</sup> M. Louis-Jacques-François-Eugène Hanappier, demeurant à Paris, passage Saunier, n° 12;

2<sup>o</sup> M. Georges-Alexandre Deluze, demeurant aussi à Paris, rue de Bréda, n° 15;

Lesdits susnommés agissant au nom et comme commissaires à la liquidation de la susdite société, nommés à la dite qualité qu'ils ont acceptée, aux termes de la délibération susénoncée et datée;

Procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Boudin-Devesvres, notaire à Paris, le 9 juillet 1840, deux heures de relevé, à la vente et adjudication sur une seule publication, au plus offrant et dernier enchérisseur, de tous les droits résultant au profit de la Compagnie, connue sous la raison sociale L. Flechey et compagnie, des traités faits avec divers pour la recherche de la houille, des demandes en concessions et des permissions provisoires de vente, ensemble du matériel dépendant de la dite société.

#### PREMIER LOT

Il se compose des Droits résultant des traités faits avec divers pour les recherches de houille dans la commune de Buxières-la-Grue (Allier), et dans le canton de Decize (Nièvre), ensemble des travaux exécutés par la Compagnie pour lesdites recherches, de la demande en concession de Buxières-

la-Grue et du matériel se trouvant encore sur lesdits lieux et à Moulins (Allier).

#### DEUXIEME LOT.

Il se compose des Droits résultant des traités faits avec divers, pour les recherches et exploitations de houille dans les communes de Bort (Corrèze). et Brassac (Haute-loire), ensemble des travaux exécutés par la Compagnie pour lesdites recherches, de la demande en concession de Bort, et du matériel se trouvant encore sur lesdits lieux, ainsi qu'à Clermont (Pay-de-Dôme).

#### TROISIEME LOT.

Il se compose des Droits résultant des traités faits avec divers pour des recherches et exploitation de houille dans les communes de Monsarrat, commune de Toulon (Var), et de Collobrières (Var), ensemble des travaux exécutés par la Compagnie pour lesdites recherches et exploitations, de la demande en concession de Collobrières, de la permission provisoire de vente et du matériel se trouvant encore sur lesdits lieux.

#### QUATRIEME LOT.

Il se compose du Matériel de la Société se trouvant à Paris. Les objets composant ce lot sont décrits ainsi que les ustensiles composant le matériel faisant partie des précédents lots, dans un état annexé au cahier des charges, déposé en l'étude de Me Boudin-Devesvres.

#### MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions, énoncées dans le cahier des charges, les objets présentement mis en vente seront criés sur la mise à prix, savoir:

Pour le premier lot, de la somme de huit mille fr., ci . . . . . 8,000 fr.

Pour le deuxième lot, de la somme de deux mille quatre cents fr. . . . . 2,400.

Pour le troisième lot, de la somme de dix mille fr. . . . . 10,000.

Pour le quatrième lot, de la somme de seize cents fr. . . . . 1,600.

Fait et rédigé par moi, avoué soussigné à Paris, le dix juin 1840.

Signé GUYOT-SIONNEST.

#### S'ADRESSER POUR LES RENSEIGNEMENTS:

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Boudin-Devesvres, notaire à Paris, y demeurant, rue Montmartre, n. 139, dépositaire de l'enchère;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> Eugène Guyot-Sionnest, avoué près le Tribunal de première Instance de la Seine, demeurant à Paris, rue Chabannais, n. 9;

3<sup>o</sup> Au siège de la Compagnie, rue Sainte-Anne, n. 22, à Paris.

## BONNE QUALITÉ CHOCOLATS BON MARCHÉ

DE

## SAINTOIN, frères,

Fabrique par Machine à vapeur.

Chocolat du Ménage, 7 cent. 1/2 la tasse, 1 fr. 50 c. le 1/2 kilogramme.

Chocolat de santé. . . . .	2 fr. »	Chocolat de santé à la vanille. . . . .	2 fr. 75
» de santé fin. . . . .	2 50	» de santé fin d <sup>o</sup> . . . . .	3 50
» de santé superfin. . . . .	3 »	» de santé superfin d <sup>o</sup> . . . . .	4 »
» par excellence. . . . .	3 50	» de santé par excellence d <sup>o</sup> . . . . .	4 50

Chocolat adoucissant au lait d'Amandes. . . . . 3 fr. 50 c.

#### Dépôts :

Chez les principaux Epiciers du département. 4204 (1)

En vente chez tous les Libraires du Département,



OU

## SEPT TABLEAUX DE LA VIE D'UNE FEMME.

Brochure in-8°. Prix : 50 c.

### PAR AMÉDÉE DU LEYRIS.

**LE SIROP DE DIGITALE**  
de LABÉLONIE, guérit en peu de jours les  
**PALPITATIONS DE COEUR,**  
Oppressions, Asthmes, Catarrhes, Rhumes, Toux opiniâtres et Hydropisies diverses. Pharmaciens dépositaires à Nevers, Lemoine; Decize, Comoy; La Charité, Gravelle; Briare, Pascault; Avallon, Thorel, tous pharmaciens. 5176

### CHOCOLATS.

BOUTRON-ROUSSEL, boulevard Poissonnière, n° 27, à Paris. *Chocolats de Santé*, 1 fr. 50, 2 fr., 2 fr. 50, 3 et 4 fr. *Chocolats à la Vanille*, 3 fr., 3 fr. 50, 4 fr. et 4 fr. 50. *Chocolats rafraichissant au lait d'Amandes*, 4 fr. et 4 fr. 50. *Pectoral au lait d'Anesse, Analeptique au Salep*, etc. Dépôt à Nevers, chez Mme Henriot, directrice des Messageries Laffitte. 5171

### CORS AUX PIEDS,

### OGNONS ET DURILLONS.

Rien ne les guérit promptement et radicalement comme le *Taffetas Gommé*, préparé par M. Paul Gage, pharmacien à Paris, rue de Grenelle St.-Thomas, 15. Dépôts chez MM. Seyer et Lemoine, à Nevers, Chevalier, à Clamecy, Montillot à Monlins-Engilbert. 5188

### BADIOUX,

### Marchand de Meubles

RUE SAINT-MARTIN.

MAISON DE M. DE MONTCORPS.

Préviens le public qu'il vient de faire l'acquisition du fonds de papier de tenture, exploité par M. Lefort, marchand de papier à Nevers. Il a fait venir de Paris un grand assortiment de papier peints, dans les goûts les plus nouveaux et dans tous les prix. Ses magasins sont toujours

pourvus de tout ce qui concerne l'aménagement; tous ses meubles confectionnés avec le plus grand soin, ne laissent rien à désirer soit pour l'élégance, soit pour la solidité; on trouve chez lui, à des prix très-modérés, ces jolis petits meubles qui font l'ornement de tous les appartements décorés avec luxe.

#### Marché de Poissy du 18 juin 1840.

	amené	Vendus.			Prix par 1/2 k. sur pied.	REVENU	
		Evier.	Paris.				
Bœufs...	1413	716	667	64	59	54	40
Vaches...	50	41	9	»	53	45	»
Veaux...	812	412	400	85	75	65	»
Moutons	6085	4220	1543	70	60	55	322

#### HALLE DE PARIS. - FARINES, les 150 kil.

de choix. . . . .	77 00 à 78 00
premières marques. . . . .	75 00 76 00
deuxièmes idem. . . . .	73 00 74 00
troisièmes idem. . . . .	71 00 72 00
Marques inférieures. . . . .	69 00 70 00
2 <sup>e</sup> qual. de tous pays. . . . .	66 00 68 00
3 <sup>e</sup> id. . . . .	48 00 60 00
4 <sup>e</sup> id. . . . .	30 00 55 00

#### Résumé des variations sur les cours du blé aux marchés ci-dessous.

**HAUSSE.** — Gray, Cambrai.  
**BAISSE.** — Chartres, Brissac, Soissons, Arcis, Pont-Ste-Maxence, Rambouillet, Orléans, Etampes, Clermont (Oise), Melun, Provins, Beaugency, Brissac, Crépy, Pont l'Abbé, Sézanne, Brezoles, Péronnes, Châlons, Roxoy, Reims, St-Quentin, Troyes, Arras.

#### MARCHÉ DE NEVERS DU 20 JUI 1840.

Froment. . . . .	4 f. 65	Paille gl. 10 ki. . . . .	» 50
Méteil, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	4 50	Paille b. » k. . . . .	» 50
Seigle. . . . .	4 30	Bois, d. stère. . . . .	15 »
Vouture. . . . .	4 40		
Orge, 1 <sup>re</sup> q. . . . .	4 75	Pain blanc. . . . .	2 55
Avoine. . . . .	1 50	Pain jaunet. . . . .	2 25
Foin, 500 kil. . . . .	45 40	3 <sup>me</sup> espèce. . . . .	1 80

Il a été vendu 24 voitures de foin, 5 voitures de paille glotte, 4 voitures de paille bourru.

Le Directeur-Gérant, LACOCHE.

Nevers, imprimerie de J. PINET.